Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

1773e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 1er octobre 1969, à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale *(suite)*	
Discours de M. Al-Beidh (Yémen du Sud)	1
Discours de M. Luns (Pays-Bas)	5
Discours de M. Khoman (Thailande)	9
Discours de M. Arikpo (Nigéria)	13
Intervention du représentant de l'Iran	17

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale *(suite)*

1. M. AL-BEIDH (Yémen du Sud) *[traduit de l'anglais[1]] :* J'ai le très grand plaisir, au nom du peuple et du Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud ainsi qu'au nom de ma délégation, de vous adresser, Madame la Présidente, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à cette haute fonction pour la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Mon peuple, le peuple arabe, appartient à la fois à deux continents. Ma nation, en tant que nation afro-asiatique, considère votre élection comme un hommage rendu à l'ensemble des peuples afro-asiatiques. La longue expérience que vous avez acquise des affaires de cette organisation internationale vous permettra de diriger et d'orienter les délibérations de la présente session de l'Assemblée générale avec énergie, dévouement et justice.

2. Je tiens également à exprimer la peine profonde que nous cause le décès de notre ancien président, M. Emilio Arenales, ministre des affaires étrangères du Guatemala. Nous partageons la douleur que ressent le peuple guatémaltèque du fait de cette disparition prématurée.

3. Près de deux années se sont écoulées depuis l'accession à l'indépendance du Yémen du Sud, qui souffre encore des séquelles d'une occupation coloniale qui a duré près de 130 ans. Mon pays est donc pleinement conscient de l'amertume que provoquent la domination et l'exploitation étrangères et de l'humiliation qui est infligée par l'occupation coloniale. Nous croyons aussi que la lutte pour la liberté et l'indépendance est inéluctable pour tous les peuples.

4. Le Yémen du Sud, petit pays en voie de développement, se rend parfaitement compte de la menace qui pèse sur les pays qui sont dans son cas à notre époque où les forces impérialistes et néo-colonialistes intensifient et étendent leurs convoitises. Notre tâche est donc de préserver l'Organisation des Nations Unies et nous respectons sa charte, qui nous donne l'espoir d'éviter un retour à la loi de la jungle.

5. Naturellement, nous partageons, Madame la Présidente, l'angoisse que vous avez exprimée dans votre discours d'ouverture *[1753ème séance]* quant au rôle que l'Organisation des Nations Unies joue dans les événements mondiaux. Depuis sa création, le peuple arabe a dû faire face à toute une série d'agressions perfides. Nous connaissons parfaitement les périls dont l'humanité est menacée par suite de son indifférence et de son incapacité évidente de réagir à l'oppression, à la domination, à l'agression et à l'expansion.

6. Il n'est guère besoin de rappeler la première expérience faite en matière d'organisations internationales. La Société des Nations, qui avait été créée à la fin d'une guerre mondiale, s'est désintégrée et a disparu parce qu'elle n'avait pas su s'opposer à la tyrannie, au fascisme, au nazisme et au colonialisme. L'Organisation des Nations Unies est née également à l'issue d'une guerre mondiale, la seconde, et je me demande si elle ne retombe pas dans les mêmes erreurs fatales que celles qui avaient été commises par la Société des Nations. Les voeux, les espoirs, les discussions stériles n'ont pu empêcher la seconde guerre mondiale, celle que, justement, la Société des Nations devait éviter au monde.

7. La création de la Société des Nations s'était accompagnée d'un partage du territoire de certains pays et ce partage avait créé des zones d'influence pour les puissances victorieuses de la première guerre mondiale. La nation arabe a été parmi celles qui ont souffert de l'oppression et de la domination du fait de ces partages injustes. L'un d'eux est à l'origine du drame de la Palestine, qui résulte de l'un des actes les plus abominables du colonialisme. C'est peut-être l'événement le plus tragique de toute l'histoire humaine et le plus douloureux à supporter par une conscience avertie. C'est le drame d'une petite nation qui a été écrasée par de faux alliés pervers appuyés par des grandes puissances expansionnistes, qui l'ont privée de ses droits les plus fondamentaux et de son droit naturel à l'existence.

8. Le peuple de Palestine n'a pas eu plus de chance avec l'Organisation des Nations Unies qu'avec sa devancière, la Société des Nations. Il a été massacré et expulsé de sa patrie par la force des armes. Il a été remplacé par un groupe d'individus de nationalités très diverses, venus des quatre coins du monde, qui n'ont rien en commun si ce n'est le désir de domination et d'exploitation et la croyance injustifiée en leur supériorité fondée sur un fanatisme raciste et religieux. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas imposer une solution juste pour racheter ce crime abominable parce qu'elle est impuissante et parce que certaines grandes puissances appuient et encouragent le crime commis.

[1] L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

9. C'est une dérision que ce qui est manifestement et tout simplement une colonisation raciste et étrangère, à laquelle il n'y a rien de comparable si ce n'est celle du régime raciste minoritaire de Rhodésie du Sud, devienne une affaire compliquée pour certains qui y voient "un retour à la Terre promise". L'hypocrisie est flagrante. Ceux qui ont été expulsés de leurs propriétés sont qualifiés de réfugiés. Il faut se demander d'où viennent ces réfugiés. Où habitaient-ils avant de devenir des réfugiés ?

10. Le Premier Ministre de la République démocratique du Soudan a exposé *[1761ème séance]* avec éloquence et en détail les origines historiques et l'évolution de la question de la Palestine. Il est indubitable que les explications qu'il a données réfutent les prétentions sans fondement du sionisme international sur la Palestine. Celles-ci découlent d'un fanatisme raciste et religieux qui a pour but la domination et l'exploitation des ressources économiques des nations grâce à l'influence des sionistes dans les grandes sociétés capitalistes et dans les grands monopoles qui défendent les intérêts politiques de l'impérialisme mondial et du sionisme international.

11. Le peuple de Palestine a été contraint de prendre les armes et de sacrifier des vies pour reconquérir sa patrie usurpée par les colonialistes sionistes. Nous ne pouvons que saluer sa lutte juste et honorable, qui est celle d'un mouvement de libération nationale, car nul ne saurait dénier à un peuple expulsé le droit de combattre pour rentrer dans sa patrie. Nous appuyons la lutte armée des Palestiniens ainsi que l'appel au retour à une vie normale en Terre sainte et à la coexistence des fidèles des trois religions, le judaïsme, le christianisme et l'islamisme, en tant que citoyens égaux dans une Palestine libre et démocratique. C'est la seule solution juste, civilisée et humanitaire. Toute autre serait barbare et raciste et elle ne durerait pas. L'histoire nous apprend que seules les solutions justes sont durables.

12. Si nous attachons tant d'importance à la question de la Palestine, c'est que nous sommes convaincus que tous les peuples ont le droit de déterminer eux-mêmes leur destin et de vivre libres et en paix dans leur patrie. On ne pourra jamais ébranler notre conviction, bien que le sionisme mondial influence et contrôle dans une très large mesure les moyens d'information impérialistes. Ceux-ci, par suite des manoeuvres sionistes d'intimidation et de corruption, déforment constamment les faits et empêchent le monde d'être honnêtement renseigné sur la Palestine. Ils s'efforcent de dissimuler à l'opinion mondiale l'un des crimes les plus horribles commis aujourd'hui contre l'humanité, un crime qui dépasse même en horreur ceux des nazis, qui sont bien connus. Nous continuerons à donner notre appui total à la lutte armée des Palestiniens pour la libération de leur patrie de l'occupation sioniste. Nous sommes fermement convaincus aussi que c'est le peuple de Palestine seul qui a droit à l'autodétermination.

13. Le problème du Moyen-Orient s'est posé en juin 1967 à la suite de l'agression israélienne et de l'occupation par Israël de territoires appartenant à trois Etats arabes Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous connaissons tous fort bien la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 *[242 (1967)]* qui a été adoptée à l'unanimité. Israël méprise toujours cette résolution, il persiste à maintenir son armée dans les territoires arabes occupés et il continue de lancer des raids de provocation afin de déchaîner une nouvelle guerre dévastatrice.

14. En poursuivant son occupation et ses provocations, Israël bafoue la Charte des Nations Unies et la communauté mondiale tout entière. Son occupation *de facto* est un défi à l'un des principes reconnus du droit international, qui est que des territoires ne sauraient être acquis par la force des armes. Israël agit ainsi avec l'encouragement manifeste des milieux impérialistes.

15. Les Etats-Unis n'hésitent pas à fournir des armes de destruction à Israël et la plus récente de ces fournitures est celle d'avions Phantom. Il est manifeste que, dans ce pays, on n'a jamais pris sérieusement en considération les faits suivants : c'est Israël qui a déclenché la guerre d'agression de juin 1967 contre les Etats arabes; c'est Israël qui continue d'occuper les territoires de trois Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies; c'est Israël qui ne s'est pas encore conformé à la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité; c'est Israël qui a annoncé son intention d'annexer les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, sans tenir compte de l'opinion publique mondiale; ce sont des avions israéliens fournis par les Etats-Unis qui bombardent tous les jours des villes et des villages pacifiques, des installations économiques et des aéroports civils; ce sont des bombes israéliennes au napalm qui mettent le feu tous les jours à des camps de réfugiés et qui brûlent des femmes et des enfants innocents chassés de leurs foyers par Israël. On se demande bien ce que les Arabes ont fait pour que les Etats-Unis fassent preuve à leur égard de cette malveillance aveugle.

16. On parle souvent de l'instauration de la paix au Moyen-Orient, mais il est rare qu'une voix s'élève pour demander l'instauration de la justice en Palestine, comme si la paix pouvait jamais être établie sur la base de l'injustice.

17. Nous espérions que le président Nixon, dans son discours du mois dernier devant l'Assemblée générale *[1755ème séance]*, déclarerait que la position des Etats-Unis était qu'Israël devait retirer ses troupes des territoires arabes occupés conformément à la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 *[242 (1967)]* qui avait été adoptée à l'unanimité et pour laquelle son gouvernement avait voté. Mais il n'a pas parlé de cette résolution. Il a suggéré, par contre, de limiter les fournitures d'armes aux pays de la région, alors qu'il avait déjà donné l'ordre d'envoyer des avions Phantom à Israël. Cette façon d'agir est loin d'être équitable. Le Gouvernement des Etats-Unis a d'abord assuré à Israël la supériorité militaire en lui envoyant des avions Phantom et il a ensuite demandé une limitation des armements dans cette région afin de maintenir cette supériorité d'Israël sur les Arabes.

18. Le conflit mondial dont nous sommes témoins aujourd'hui et dans lequel les Etats-Unis jouent un rôle de premier plan constitue une tentative des puissances impérialistes pour dominer le destin de petites nations en voie de développement en restreignant leur indépendance, qu'elles ont acquise au prix du sacrifice et du sang de leurs habitants. Cependant, les petites nations, qu'on a fait souffrir pendant longtemps du sous-développement, se sont réveillées et ont pris conscience des complots qui se

tramaient contre elles. Elles ont peu à peu découvert les moyens propres à les aider à garantir et à préserver leur progrès et leur liberté. Parmi ces moyens, je citerai : la création d'institutions nationales démocratiques s'appuyant largement sur le peuple; l'élimination des intérêts capitalistes qui les exploitent et qui s'efforcent de les maintenir sous la domination impérialiste, faisant ainsi obstacle à la création par elles d'une économie véritablement nationale; une planification socialiste scientifique servant de base au développement économique et à une répartition équitable de la richesse nationale; le rejet de toute aide étrangère conditionnelle ayant pour but de renforcer l'influence étrangère et de détourner de son cours le destin des petites nations; le soutien ferme et manifeste des forces progressistes du monde; l'encouragement des mouvements de libération nationale dans le monde et l'approbation de la résistance armée qui constitue le meilleur moyen de faire face au défi des colonialistes.

19. La République populaire du Yémen du Sud, qui a surgi récemment des cendres du colonialisme et qui a pris sa place parmi les nations libres en voie de développement, fonde sa politique intérieure et sa politique étrangère sur les principes adoptés par les nations en voie de développement ainsi que par celles qui luttent et dont j'ai déjà parlé. Lorsque nous avons accédé à l'indépendance, la nation arabe souffrait déjà des conséquences de la guerre de juin 1967 et le monde était préoccupé par cette crise qui menaçait la paix et la sécurité internationales. La Grande-Bretagne a profité de ces circonstances et elle s'est déchargée de ses responsabilités à l'égard du peuple du Yémen du Sud. Ces responsabilités découlaient de 129 années d'occupation au cours desquelles elle avait exploité nos ressources dans son propre intérêt et sans tenir aucun compte des intérêts du pays. Elle n'avait créé ni une administration unifiée, ni un réseau routier convenable desservant l'ensemble du pays, ni une seule usine, et elle n'avait exécuté aucun projet important. Elle avait basé le développement local sur une économie de services liée à sa propre économie et à sa base militaire. Elle avait gonflé le budget local, dans les dernières années de son administration, jusqu'au niveau invraisemblable de plus de 30 millions de livres. Lorsqu'elle préparait son repli, elle avait tout fait pour épuiser notre trésorerie en encourageant un grand nombre d'employés étrangers à abandonner leurs fonctions et en leur versant des indemnités de licenciement et le solde des sommes qui leur étaient dues en vertu de leur contrat. Par contre, deux ans après, elle n'a pas encore payé les indemnités et les pensions de retraite de ses anciens employés yéménites qui, pourtant, lui ont consacré les meilleures années de leur jeunesse.

20. Il apparaît donc que la Grande-Bretagne avait fait des plans mûrement médités au Yémen du Sud à la veille même de notre indépendance. Elle a profité de la perturbation de notre économie et de la crise du Moyen-Orient qui, après la fermeture du canal de Suez résultant de la guerre de juin 1967, réduisait l'importance du port d'Aden, l'une de nos sources principales de revenu, pour provoquer dans mon pays une crise financière et économique et réduire ainsi la portée de l'indépendance que notre peuple avait acquise après une lutte âpre et héroïque.

21. Néanmoins, en dépit de ce sombre tableau et de difficultés nombreuses et chroniques, notre peuple, qui a lutté patiemment pour conquérir son indépendance, est encore capable de poursuivre sa lutte afin d'édifier la nation sous la direction du Front national de libération.

22. Dans le domaine de l'administration, pour remplacer les nombreux émirats locaux et dispersés qui avaient été créés par les colonialistes, nous avons institué pour la première fois depuis plus d'un siècle un Etat progressiste et des organes administratifs locaux responsables envers le gouvernement central. Nous avons desservi des régions reculées qui ne l'avaient jamais été auparavant. Avec nos ressources limitées et à l'initiative du Front national de libération, nous avons pu ouvrir des routes et développer l'enseignement à un rythme de plus de 30 p. 100 dès la première année de notre indépendance. Nous avons offert des possibilités égales à tous nos citoyens, aussi bien à ceux des régions urbaines qu'à ceux des régions rurales depuis longtemps désavantagés. Nous avons pu aussi, dans le même temps, augmenter le nombre des unités médicales dans l'arrière-pays avec l'aide de nations soeurs et amies. Dans les régions désertiques, où notre peuple vit dans des conditions lamentables, où il manque du nécessaire et particulièrement d'eau, nous avons commencé à forer des puits artésiens, en espérant l'aider à se fixer et à améliorer son niveau de vie.

23. Dans le domaine du développement économique, nous avons concentré nos efforts sur deux secteurs : l'agriculture et les pêcheries. A notre avis, l'agriculture constitue la base indispensable pour introduire l'industrialisation dans l'avenir.

24. En même temps, nous avons promulgué les lois nécessaires pour encourager les investissements nationaux et étrangers. Je citerai, notamment, la loi sur les investissements qui expose et décrit les garanties et les facilités dont les investisseurs peuvent disposer.

25. Dans les efforts intensifs que nous faisons pour notre développement économique et humain, nous rencontrons des difficultés, comme par exemple la faiblesse de nos ressources financières et le manque de spécialistes – des problèmes qui avaient été négligés – et nous nous heurtons aussi constamment à des complots réactionnaires et impérialistes. Les puissances réactionnaires et impérialistes qui les trament croient qu'un régime socialiste progressiste au Yémen du Sud menace leurs intérêts et elles voudraient nous voir gaspiller nos maigres ressources pour la défense de notre indépendance et de notre territoire, ce qui paralyserait notre développement économique.

26. Sur nos frontières orientales se trouve l'un des régimes les plus mauvais et les plus détestables du monde, celui du sultan fantoche Saeed bin Taimur, le prétendu sultan de Mascate et Oman, placé sous la tutelle de la Grande-Bretagne. Dans cette région, la population mène depuis 1965 une guerre de libération, qui a commencé au Dhofar, sous la direction du Front populaire pour la libération du golfe Arabique. Cette révolution est complètement passée sous silence par tous les moyens d'information du globe pour qu'elle reste inconnue de l'opinion publique mondiale, mais elle réussira comme les autres à renverser le mur du silence par ses exploits quotidiens pour la libération du territoire. Les indices de sa victoire apparaissent déjà dans les articles publiés par des journalistes de réputation mondiale qui se sont rendus dans les territoires libérés. Il est

grand temps que notre organisation s'intéresse davantage au soutien à apporter à cette révolution populaire dirigée contre la domination féodale de la Grande-Bretagne et du Sultan. Nous nous en préoccupons également et je tiens à souligner que le maintien de la présence de la Grande-Bretagne dans le golfe Arabique, matérialisée par ses bases militaires, constitue une menace pour les pays arabes en particulier et pour les Etats progressistes en général. Ne nous laissons pas tromper par le Gouvernement britannique, qui dit qu'il a l'intention de retirer ses forces du golfe car, tant que ses forces y sont, il est à craindre qu'elles n'y restent, comme nous en menace d'ailleurs le parti conservateur à toute occasion. La présence des Britanniques s'accompagne de modifications constantes de la structure ethnique du golfe, car le Royaume-Uni encourage l'infiltration des Iraniens et contient les Arabes, ce qui nous cause des appréhensions quant à l'avenir du golfe Arabique. Cela n'a rien d'étonnant, car nous savons tous très bien que c'est la présence des Britanniques en Palestine qui est à l'origine du problème palestinien. Leur présence se manifeste par leur domination coloniale, par leurs bases militaires et par les ambitions de l'Iran qui présente des revendications non fondées sur Bahreïn et qui ouvre un front sur le Chatt-el-Arab. Nous ne pouvons passer sous silence tous ces indices de troubles imminents. Etant donné que les colonialistes sont avides du pétrole de cette région, ils ne consentiront pas facilement à accorder à sa population le droit à l'autodétermination. Ils trouveront un prétexte quelconque pour rester. S'ils sont en fin de compte obligés de partir, ils laisseront derrière eux une situation explosive. La communauté mondiale se réveillera alors pour se trouver aux prises avec de nouveaux problèmes mettant en danger la paix et la sécurité mondiales. La question d'Oman et des Etats sous régime de traité est inscrite depuis de nombreuses années à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, et le moment est venu maintenant de la traiter sérieusement et avec fermeté.

27. La question de la paix dans le monde est une et indivisible. La paix ne peut être construite que sur la justice. La justice ne pourra jamais prévaloir tant que subsistera une forme quelconque, directe ou indirecte, de colonialisme. La paix ne pourra pas régner tant que les petites nations seront menacées par des armes destructives et que leur développement sera entravé par l'existence de bases impérialistes étendues comme les tentacules d'une pieuvre sur leur territoire.

28. Il est dérisoire de parler de paix en l'absence d'un pays qui compte un quart de la population mondiale; je veux parler de la République populaire de Chine. Près d'un quart de siècle s'est écoulé depuis la création de notre organisation, mais le siège de cette grande puissance socialiste est toujours vide. Ceux qui se préoccupent de coopération internationale, de paix et de sécurité pour l'humanité n'accepteront jamais une situation aussi scandaleuse et aussi illogique. Au nom de la paix et pour l'amour de la paix, nous voudrions voir le représentant légitime du grand peuple chinois siéger ici, parmi nous, aussitôt que possible.

29. La République populaire du Yémen du Sud appuie fermement la lutte menée par le peuple vietnamien pour libérer sa patrie du colonialisme américain. Nous aussi, nous condamnons l'agression américaine persistante contre le peuple du Viet-Nam et nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies d'user de son influence pour obtenir le retrait sans condition des forces d'agression américaines. Nous estimons que c'est là le seul moyen d'aboutir à la paix dans cette région du monde. Mon gouvernement a reconnu le Gouvernement provisoire du Viet-Nam du Sud comme seul gouvernement légitime du peuple sud-vietnamien. Il croit que cela permettra au Viet-Nam du Sud de décider de son propre avenir.

30. Nous regrettons de voir le nom et le drapeau des Nations Unies utilisés pour camoufler l'agression américaine contre le peuple de Corée. Les Etats-Unis utilisent, au nom des Nations Unies, le territoire de la Corée du Sud comme base militaire et coloniale pour des opérations de destruction contre le peuple coréen. La République populaire du Yémen du Sud réclame le retrait de Corée de toutes les forces étrangères et le rétablissement du peuple coréen dans ses droits pour qu'il puisse décider librement de son destin.

31. Nous réclamons aussi l'élimination des régimes racistes et barbares de l'espèce la plus horrible qui oppriment ouvertement les peuples d'Afrique en Rhodésie du Sud, en Afrique du Sud, dans les prétendues colonies portugaises et en Namibie. Nous sommes fermement et sans réserve aux côtés de la majorité africaine de ces territoires et nous exigeons qu'elle soit libérée du colonialisme blanc et de la tyrannie des régimes minoritaires blancs.

32. Nous proclamons également que nous appuierons toujours les peuples d'Amérique latine dans leur lutte contre l'influence impérialiste des Etats-Unis.

33. Nous saluons le peuple ami de la République démocratique allemande, avec lequel nous entretenons des relations diplomatiques normales, en reconnaissance de la position honorable, courageuse et juste qu'il a prise à l'égard de la lutte menée pour leur libération par les peuples opprimés et notamment par le peuple palestinien. Nous souhaitons voir la République démocratique allemande occuper la place qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies.

34. A cette occasion, nous tenons à saluer la révolution du 25 Mai du peuple arabe dans le pays frère qu'est le Soudan et la révolution du 1er Septembre, qui a donné naissance à la République arabe libyenne, comme deux révolutions progressistes qui ont réaffirmé que le progrès était inévitable dans le monde arabe.

35. Enfin, nous voudrions dire notre espoir que le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation ne se passera pas sans que soit rétréci le large fossé qui sépare les pays développés des pays en voie de développement. Nous espérons célébrer le moment où le monde sera libéré de l'impérialisme et des bases militaires. Nous espérons que le désarmement nucléaire sera réalisé et que l'énergie atomique sera utilisée à des fins pacifiques au bénéfice de l'humanité tout entière. Nous espérons que la République populaire de Chine se joindra à nous pour cette célébration après avoir occupé le siège qui lui revient de droit en cette organisation. Nous demandons instamment qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale soit convoquée pour réviser la structure et l'avenir de l'Organisation et pour examiner la question du déplacement de son siège. Nous espérons célébrer le moment où l'humanité aura été libérée de toutes les formes de domination et d'exploitation et

nous espérons que l'homme lui-même ouvrira la voie à la paix et à la sécurité.

36. Cette célébration serait une véritable célébration pour l'Organisation des Nations Unies elle-même.

37. M. LUNS (Pays-Bas) *[traduit de l'anglais]* : Je voudrais d'abord adresser à notre présidente, au nom de la délégation des Pays-Bas et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection. Je suis convaincu que sa sagesse, sa persévérance et sa longue expérience des affaires de l'Organisation des Nations Unies lui permettront de s'acquitter avec beaucoup de distinction des lourdes responsabilités de son poste élevé.

38. Je ne saurais laisser passer cette occasion d'exprimer à la délégation du Guatemala les sentiments de sympathie et de profonde tristesse que nous cause la mort, survenue cette année, de M. Emilio Arenales. Président de l'Assemblée générale à la session précédente, il nous a laissé le souvenir d'un homme d'une grande perspicacité dans les affaires de l'Organisation des Nations Unies et d'un dévouement inlassable à la cause de la paix. Que son exemple d hier nous donne un élan nouveau pour nous acquitter de bonne foi de la tâche qui nous attend aujourd'hui.

39. La voie sur laquelle les Nations Unies se sont engagées il y a près de 25 ans est longue et ardue. La création d'un monde meilleur et plus pacifique, qui semblait à notre portée au moment de la signature de la Charte, s'est révélée, en fait, beaucoup plus lointaine que nous ne le pensions. Les préoccupations et parfois les graves inquiétudes que beaucoup d'orateurs ont exprimées avant moi à cette tribune montrent combien nous sommes encore loin d'avoir atteint les nobles buts fixés dans la Charte.

40. Il faut reconnaître que dans bien des cas les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies n'ont pas été couronnés de succès, surtout lorsqu'il s'agissait d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité. Dans ces conditions, est-il surprenant que partout dans le monde – dans mon pays autant qu'ailleurs – les peuples soient quelque peu déçus et se demandent si l'Organisation s'est montrée digne de leur confiance et de leurs espoirs ?

41. Ces doutes s'expriment surtout quand il s'agit de questions se rapportant à la guerre et à la paix. Il y a en fait des problèmes importants qui reviennent avec une régularité parfaite à l'ordre du jour de l'Assemblée et pour lesquels il n'y a guère de perspectives de solution. Parmi eux, il y en a qui concernent la vie ou la mort de millions de personnes, et menacent même la survie de l'humanité, et auxquels on ne semble pouvoir répondre autrement que par des débats prolongés et sans conclusion. Enfin, il y a des questions brûlantes qui ne figurent même pas à l'ordre du jour de l'Assemblée.

42. Une année entière s'est écoulée depuis qu'au nom du Gouvernement et du peuple des Pays-Bas, j'ai dit, dans cette salle même *[1681ème séance]* combien nous étions préoccupés de l'évolution de la situation dans la région orientale du Nigéria. Le conflit armé dans cette région se poursuit sans trêve, causant des souffrances et des douleurs inouïes à la population civile. Des centaines de milliers de femmes et d'enfants sont menacés de famine et de mort à bref délai.

43. La cause de notre angoisse, j'ai le regret de le dire, subsiste encore. Certes, il est exact que la situation alimentaire presque désespérée s'est quelque peu améliorée. Cependant, comme les combats continuent, les besoins d'aide humanitaire à la population qui souffre semblent être aussi urgents qu'auparavant. Depuis plusieurs mois maintenant, le courant de produits alimentaires et de fournitures médicales est interrompu. On a cherché, notamment par le truchement de la Croix-Rouge internationale et des organisations religieuses, les moyens de reprendre les envois de secours par avion. Il est très regrettable que les autorités locales de la région orientale aient jugé bon de refuser, au dernier moment, de consentir à donner leur accord pour la reprise des vols. A ce sujet, mon gouvernement veut bien, et même désire vivement, fournir des équipes d'inspection en vue de lever les appréhensions des deux parties en ce qui concerne la nature pacifique des cargaisons des avions.

44. Cependant, il peut y avoir une lueur d'espoir pour l'avenir. Mon gouvernement la voit, du moins, dans la résolution adoptée par la Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine. Nous ne pouvons que nous féliciter d'une évolution qui ouvre la voie à des conversations entre les parties au conflit. Mon gouvernement, tout en comprenant le désir des Etats africains de rechercher une solution en dehors de toute ingérence étrangère, n'en regrette pas moins que la question ne soit pas inscrite à notre ordre du jour.

45. Nous estimons pourtant qu'il est de notre devoir – non seulement parce que notre pays est Membre de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi parce que nous sommes des êtres humains – de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à l'élaboration de mesures de secours efficaces.

46. Depuis notre dernière session, la situation au Moyen-Orient a empiré. Cette aggravation de la situation dans la région n'est pas faite pour nous soulager ni pour apaiser nos craintes. Nous ne pouvons que partager le sentiment de tristesse exprimé par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel et nous approuvons ce haut fonctionnaire international quand il conclut qu' "il est impérieux et urgent de trouver un moyen de renverser la tendance actuelle qui mène à la catastrophe" *[A/7601/Add.1, par. 75]*. Nous nous demandons pourtant : "quel moyen ? " Est-ce que les nombreuses voies que nous avons explorées jusqu'à présent ne se sont pas révélées être des impasses ?

47. Il est certain que les deux parties devraient faire preuve de la plus grande modération. Ce n'est pas sur le champ de bataille, ni sur la ligne de démarcation, ni loin en arrière de cette ligne qu'on trouvera le moyen de parvenir à un règlement durable du conflit, mais bien à une table de conférence soit par l'entremise de l'ambassadeur Jarring, soit par celle des quatre grandes puissances, soit par d'autres procédures. Mais quelles que soient ces procédures, il est clair qu'un règlement définitif doit être fondé sur un accord précis et sans équivoque entre les parties.

48. A cet égard, je voudrais rappeler à l'Assemblée la teneur de la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 *[242 (1967)]* qui définit clairement les conditions d'un règlement du conflit. Ce n'est pas seule-

ment la lettre de cette résolution, si importante qu'elle soit, qui doit guider les parties, mais aussi, et encore plus, son esprit.

49. Si l'on parvenait à un règlement de la question et que celui-ci prévoie la présence de nouvelles forces armées des Nations Unies dans la région, je tiens à répéter, cette fois publiquement, que nous sommes disposés à fournir à l'Organisation des unités spécialement instruites pour ce genre de missions.

50. Ce n'est pas seulement parce que la tension actuelle est une grave menace pour la paix que nous nous intéressons activement à la région du Moyen-Orient. C'est aussi – et tout autant – en raison de la profonde sympathie que nous éprouvons pour le peuple juif, si cruellement décimé pendant la seconde guerre mondiale, et des liens d'amitié très étroits qui nous unissent aux nations arabes depuis des siècles et qui sont fondés sur l'admiration que nous avons pour leur culture unique et pour leurs fières traditions.

51. Je ne peux pas terminer ces quelques observations sur la situation au Moyen-Orient sans rappeler le triste sort des nombreux réfugiés. Il est devenu réellement un problème, auquel il faut trouver enfin une solution juste et durable par un effort commun de tous les pays directement ou indirectement intéressés. La partie pertinente de la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité *[242 (1967)]* souligne cette nécessité.

52. Au cours des prochaines semaines, l'Assemblée sera appelée à examiner un point de son ordre du jour qui présente un intérêt immédiat pour mon pays. Il est intitulé : "Accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental)".

53. Je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur ce sujet – il pourrait se faire que j'y revienne plus tard. Pourtant, bien que nous ne disposions pas encore des rapports au sujet de l'acte de libre option[2], je crois de mon devoir de souligner que des doutes se sont fait jour aux Pays-Bas quant au système pour consulter les Papous et quant à la manière dont ce système a été appliqué. Le Secrétaire général a déjà annoncé les résultats. Si nous nous tournons vers l'avenir, nous remarquons toutefois avec satisfaction que le Gouvernement indonésien, en étroite collaboration avec ses amis – dont nous sommes – mettra en valeur le territoire en tenant pleinement compte du caractère très particulier de ses habitants.

54. Mon gouvernement attache une grande importance à l'adoption de mesures efficaces tendant à accroître la sécurité mondiale par le contrôle, la limitation et la réduction des armements. Il est nécessaire de faire des efforts dans ce sens en raison de la puissance de destruction inimaginable des armes qui ont été mises au point depuis la dernière guerre – et pourtant les armes qui y ont été utilisées n'étaient déjà pas si bénignes.

55. Je reconnais, bien entendu, que "l'équilibre de la terreur" entre les superpuissances nucléaires a constitué, au cours de ces dernières années, un facteur de stabilité dans les affaires internationales. Mais, d'autre part, nous savons que la technique des armements a fait, ces derniers temps, de nouveaux progrès qui, s'ils ne sont pas contrôlés à temps, peuvent entraîner une nouvelle accélération de la course aux armes nucléaires stratégiques et même détruire l'équilibre précaire existant d'où résulte la dissuasion réciproque.

56. En raison de ce danger éventuel, il est d'une importance particulière que les Etats-Unis et l'Union soviétique se concertent pour prévenir une telle accélération. Ils ne devraient épargner aucun effort pour parvenir à des accords mutuellement acceptables dans le domaine des systèmes d'armes nucléaires, tant offensives que défensives.

57. Je n'ai guère besoin d'ajouter que les problèmes nombreux et compliqués sur lesquels on butte quand on essaie de ralentir la course aux armements ne sauraient être résolus seulement par des entretiens bilatéraux entre ces deux grandes puissances.

58. C'est pourquoi mon gouvernement a manifesté, dès le début, un grand intérêt pour les consultations qui se déroulent au sein de la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève. Je suis heureux, et mon gouvernement est heureux, que les Pays-Bas puissent maintenant prendre part aux délibérations de cet organe central de consultations internationales sur le désarmement et je suis parfaitement conscient de la responsabilité qu'entraîne une telle participation. Nous espérons contribuer de façon constructive à un échange de vues fructueux et à l'adoption de mesures efficaces dans ce domaine vital.

59. Nos efforts actuels dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement visent surtout à réduire les risques et les dangers d'une course aux armements nucléaires. Nous ne devrions cependant pas perdre de vue les problèmes que pose la prolifération des armes classiques. Les stocks de ces armes tendent, en de nombreuses régions du monde, à accroître les tensions politiques et à aggraver des situations très proches de situations de guerre. De plus, des sommes importantes sont consacrées à l'achat d'armes classiques et ces sommes seraient beaucoup mieux employées à d'autres fins qu'à des fins destructives.

60. Le Gouvernement des Pays-Bas étudiera toutes les propositions qui seront faites pour freiner la course aux armes classiques; il accueillera favorablement et appuiera toutes les propositions constructives à ce sujet. Nous savons parfaitement qu'il faudra surmonter de nombreux obstacles, mais en raison de l'importance que nous attachons à obtenir des résultats, nous ne devons pas adopter une attitude de résignation.

61. L'Organisation des Nations Unies doit être rendue plus vigoureuse et son rôle dans le domaine politique doit être renforcé; nul ne conteste cette nécessité. Il y a d'autant plus de raisons de se féliciter que la coopération sous ses auspices dans les domaines économique et social ait gagné en efficacité. Je songe, en particulier, à la coopération entre pays développés et pays en voie de développement. Le Gouvernement des Pays-Bas appuie fermement les efforts des divers organes et des diverses commissions des Nations Unies pour élaborer ce qu'on appelle une stratégie du développement.

62. Il existe un lien étroit entre les questions de paix et de sécurité, d'une part, et la situation économique et sociale

2 Le rapport du Secrétaire général sur l'acte d'autodétermination en Irian occidental a été distribué par la suite sous la cote A/7723.

dans les pays et les régions en voie de développement, d'autre part; inversement, on peut dire que, lorsque le développement économique et social prend du retard dans de vastes régions du monde, la paix et la sécurité sont en danger au grand détriment de tous. Mon gouvernement, conscient de cette interaction, a été amené à considérer sa politique de coopération avec les pays en voie de développement comme la pierre angulaire de toute sa politique étrangère. Mon collègue, le ministre chargé de l'aide au développement, qui travaille au Ministère des affaires étrangères avec les meilleurs de mes fonctionnaires, traitera sans aucun doute cette question d'une façon plus approfondie lorsque, dans quelques semaines, je serai de retour à La Haye et qu'il s'adressera à cette assemblée.

63. Nous considérons que, dans l'ordre des priorités, l'une de nos responsabilités principales est de travailler à assurer une meilleure entente entre les peuples de l'Europe orientale et ceux de l'Europe occidentale. Nous espérons sincèrement qu'un jour la sinistre barrière qui divise encore l'Europe disparaîtra. Pour qu'il en soit ainsi, il est indispensable que les deux parties préparent le terrain avec soin. Il faut qu'elles examinent tous les moyens, toutes les voies qui permettraient d'arriver à un stade où les discussions pourraient conduire à des résultats fructueux et à des solutions acceptables des problèmes européens, ce qui n'a pas été possible jusqu'à présent.

64. Mon gouvernement est prêt à jouer son rôle pour amener une détente dans notre partie du monde. Il a déjà établi de nombreux contacts dans les domaines économique, scientifique et culturel. Il a également pu procéder à des échanges de vues sur les questions politiques les plus controversées. Il ne faut cependant pas croire qu'il n'y a plus de divergences d'opinions sur un certain nombre de problèmes fondamentaux. Quoi qu'il en soit, dès qu'il apparaîtra qu'une conférence sur les problèmes de la sécurité européenne, telle que l'envisage le Gouvernement de la Finlande, aura quelques chances de succès, mon gouvernement en préconisera activement la réunion et prendra part à ses délibérations.

65. A ce sujet, j'estime cependant devoir parler d'un point particulier qui continue à nous causer une grande inquiétude. Cette inquiétude, que j'ai déjà exprimée l'an dernier devant cette assemblée *[1681ème séance]* au sujet de la situation en Tchécoslovaquie, résulte du fait que l'Union soviétique a clairement montré, par ses paroles et par ses actes, qu'elle ne se considérait pas comme liée par l'un des principes fondamentaux du droit international, celui de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays et du respect de la souveraineté des autres nations, particulièrement quand il s'agit de pays ayant la même forme de gouvernement qu'elle-même.

66. En Europe, la création de la Communauté économique européenne, qui est maintenant dans sa douzième année, a été un événement d'une importance capitale – et je suis assez heureux de vous rappeler que vous avez devant vous l'un de ses pères fondateurs; vous savez que je me tenais auprès du berceau de ce bébé économique et social qui atteint maintenant l'âge de la puberté. Six pays industrialisés membres de cette communauté ont réussi à créer une union douanière et à supprimer toutes les barrières qui s'opposaient aux échanges commerciaux entre eux. Une union économique est en cours de réalisation, non sans peine, mais nous avons bon espoir qu'elle se matérialisera dans un avenir pas trop lointain.

67. Des politiques communes sont élaborées et appliquées dans des domaines aussi complexes et délicats que l'agriculture, la fiscalité, les subventions, les transports, le commerce, la sécurité sociale, l'emploi, la santé, etc. Je vous épargnerai la suite de l'énumération. Tout cela exige des réunions quasi hebdomadaires du Conseil des ministres de la Communauté, au cours desquelles les ministres compétents, avec l'aide de la Commission européenne, discutent leurs problèmes à fond – et, je peux vous le dire, très tard dans la nuit – et prennent les décisions nécessaires. Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans les détails de ces discussions et de ces décisions, mais je les cite pour prouver que, lorsqu'il existe une ferme volonté politique, même les problèmes les plus difficiles et les plus complexes peuvent être résolus. Je souligne le mot "politique", car la Communauté économique européenne n'a pas été créée pour traiter uniquement de questions économiques. Elle a, avant tout, une signification politique. Elle marque la réconciliation finale et définitive d'ennemis séculaires. Elle vise à éliminer progressivement non seulement les barrières économiques, mais aussi les divergences politiques. Elle se propose de créer une unité politique entre des pays qui, depuis de nombreuses générations, gaspillaient leur énergie dans des luttes politiques et souvent dans des guerres.

68. Bien entendu, nous devons admettre qu'il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, il faut élargir la Communauté afin d'y inclure tous les pays européens qui sont désireux d'y entrer, disposés à en respecter les règles et les objectifs et, pourrais-je ajouter, animés du même esprit qu'elle. D'autre part, l'existence de la Communauté soulève encore de nombreux problèmes non seulement pour ses propres membres, mais aussi pour le monde dans son ensemble. Nous les connaissons et nous sommes conscients de la nécessité d'y apporter des solutions acceptables.

69. Vous savez que la Communauté a décidé de tenir les 17 et 18 novembre prochain à La Haye une réunion "au sommet" à laquelle participeront les chefs de gouvernement ou les premiers ministres ainsi que les ministres des affaires étrangères des six pays membres. Mon collègue français, M. Maurice Schumann, a déjà parlé à cette assemblée *[1763ème séance]* de cette réunion importante et il a fait quelques commentaires à son sujet. Pour ma part, je me bornerai à dire qu'aux yeux de mon gouvernement les trois principaux sujets qui doivent être discutés – à savoir l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté – revêtent une importance égale et devraient être traités plus ou moins simultanément. En d'autres termes, ils sont étroitement liés sur le plan politique. Il est donc difficile d'imaginer que la Conférence puisse réaliser des progrès réels en ce qui concerne l'un d'eux si elle en néglige un autre. Nous espérons sincèrement que l'idée européenne prendra un nouveau départ à cette conférence des Six.

70. J'ai dit tout à l'heure quelle importance nous attachions au maintien de la paix et de la sécurité. Nos efforts dans ce domaine ne serviraient pas à grand-chose si nous ne progressions pas sur la route qui mène à l'établissement d'un ordre juridique international. A ce sujet, je voudrais

m'arrêter un instant sur un événement très important concernant le droit des traités. La convention élaborée à Vienne pendant la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités[3] constitue peut-être l'oeuvre la plus vaste et la plus difficile de celles auxquelles l'Organisation des Nations Unies a contribué avec succès dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international. Je tiens à rendre un hommage particulier à la Commission du droit international pour le travail préparatoire extrêmement précieux qu'elle a accompli. Il me faut aussi remercier certaines délégations – je songe en particulier à celle du Nigéria – pour le courage et la persévérance dont elles ont fait preuve dans la recherche de solutions de compromis acceptables par tous. Sans cet effort opportun, un désaccord sur un point très important – le règlement des différends – aurait pu compromettre l'ensemble de la convention. Nous nous félicitons de cette nouvelle convention, telle qu'elle est, bien que la codification du droit des traités ne soit pas encore complète. En particulier, la question des traités passés entre les Etats et les organisations internationales reste à étudier d'une façon plus approfondie et à régler.

71. Des progrès sans précédent de la science et de la technologie ont permis à l'homme de s'engager dans de nouveaux domaines qui, il n'y a pas si longtemps, semblaient relever exclusivement de la science-fiction. Des visions émanant de cerveaux fertiles comme celui de Jules Verne – et je dois dire que, personnellement, je me suis essayé à ce genre de romans, mais avec moins de succès que ce fameux écrivain français –, des visions qui étaient considérées récemment encore comme purement fantaisistes sont maintenant devenues des réalités.

72. Il convient donc de rendre ici un hommage bien mérité à tous ceux qui ont rendu possible que l'homme s'aventure dans l'espace et pose le pied sur la surface de la Lune. Cet événement extraordinaire marquera pour toujours l'année 1969 dans l'histoire de l'humanité, de même que l'année 1492 est celle de Christophe Colomb. Notre admiration doit aller sans réserve à l'équipage d'Apollo XI et à tous ceux qui ont contribué au succès de sa randonnée. Puissent le courage et l'énergie montrés par les trois astronautes constituer pour nous un stimulant dans nos efforts pour diriger les affaires mondiales avec ténacité et lucidité pour le bien de l'humanité.

73. Ce sont non seulement l'espace et les planètes, mais aussi les profondeurs de l'océan qui deviennent de plus en plus accessibles à l'exploration et à l'exploitation par l'homme. Il est évident que tous ces progrès, si enivrants qu'ils soient, pourraient facilement engendrer la confusion et le chaos si l'on n'édictait pas de nouvelles règles de droit international. En outre, en ce qui concerne le fond des océans, il risque d'y avoir une course inégale pour l'exploitation des zones qui ont le plus grand potentiel de ressources naturelles. Une telle course pourrait rendre encore plus difficile une répartition équitable des richesses mondiales.

74. Le fait que l'exploitation des ressources minérales du fond des océans n'en soit encore qu'à un stade très peu avancé nous permet de discuter et d'élaborer un instrument juridique international régissant cette exploitation. Cela étant, et afin de stimuler les esprits dans ce sens, le Gouvernement des Pays-Bas a présenté l'an dernier un mémoire dans lequel il exposait quelques idées préliminaires au sujet d'un régime international.

75. Nous suivons avec un vif intérêt les discussions du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites territoriales de la juridiction nationale. Nous espérons que les discussions qui auront lieu au cours de la présente session de cette assemblée aideront le Comité à faire de rapides progrès sur des points essentiels comme la nature d'un régime international pour le fond des océans et la délimitation de la zone située au-delà des limites territoriales de la juridiction nationale.

76. A plusieurs reprises dans le passé, des présidents de l'Assemblée, des présidents de commission et des membres des délégations ont attiré notre attention sur la nécessité de mieux organiser les travaux de l'Assemblée. Une initiative dans ce sens a été prise l'an dernier par la Deuxième Commission. Nous nous en étions félicités et nous sommes heureux de constater que les mesures recommandées[4] sont appliquées dès cette année. C'est avec confiance que nous attendons de vous, Madame la Présidente, que vous donniez une plus grande ampleur à ces premières mesures au cours de votre mandat.

77. Bien qu'il existe un lien entre l'organisation et le fonctionnement, il va sans dire que le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies est un sujet tout à fait à part, beaucoup plus compliqué et délicat. Il touche à des questions fondamentales et en particulier à la manière dont l'Organisation s'acquitte de ses fonctions conformément aux dispositions de la Charte. De plus, comme j'ai eu l'occasion de le dire brièvement au début de mon intervention, il ouvre un domaine qui touche à l'attitude que nous sommes nous-mêmes disposés à adopter en ce qui concerne l'action de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

78. Je ne vois pas de suggestion facile à faire à ce sujet. Je me demande simplement si la question ne devrait pas être examinée de près au moment où nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation. Le comité chargé de préparer la célébration de cet anniversaire[5] ne pourrait-il pas, quand il aura terminé ses travaux, être invité à poursuivre ses activités dans le sens que je viens d'indiquer ?

79. Mes collègues se rappelleront peut-être que, l'an dernier déjà, j'ai dit, lors de mon intervention dans la discussion générale *[1681ème séance]*, qu'il serait souhaitable qu'on recherche par une action commune les moyens d'augmenter l'efficacité de l'Organisation. Ma délégation est prête à prendre, avec les autres délégations qui sont de cet avis, des initiatives dans ce sens si la nécessité s'en fait sentir. Mon prédécesseur à cette tribune, le représentant du Yémen du Sud, vient précisément de formuler une proposition fort intéressante à ce sujet.

80. Au cours de cette discussion générale, plusieurs délégations ont parlé d'une pratique qui est devenue de plus en

[3] Tenue du 29 avril au 12 mai 1969.

[4] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes,* point 12 de l'ordre du jour, document A/7426, par. 40.

[5] Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

plus, ces dernières années, une menace pour les transports aériens commerciaux. Quelques chiffres publiés récemment par l'Organisation de l'aviation civile internationale montrent bien l'augmentation du nombre des détournements d'avions. Jusqu'en 1966 il n'y en avait eu que très peu. En 1967, il y en a eu 5, en 1968, 27 et en 1969, cette année, jusqu'au milieu de septembre, il n'y en a pas eu moins de 50. Dans plusieurs cas et dans diverses parties du monde, des passagers ont été retenus pendant des périodes plus ou moins longues par les gouvernements des pays vers lesquels les avions avaient été détournés. En fait, il y a encore quelques passagers – 2, je crois – qui attendent d'être relâchés.

81. Il va sans dire que cette pratique des détournements d'avions, ainsi que celle qui consiste à ne pas libérer immédiatement tous les passagers, sont dans un certain sens comparables à la piraterie en haute mer et sont non seulement répréhensibles par elles-mêmes, mais aussi dangereuses pour le trafic aérien. L'OACI, consciente des grands dangers qu'elles impliquent, a pris des mesures pour mettre un frein à ces genres de piraterie dans les airs. La Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs[6] a été élaborée sous ses auspices en 1963. Elle entrera en vigueur avant la fin de cette année.

82. Pour des raisons humanitaires et en vue d'assurer la sécurité des transports aériens, mon gouvernement a décidé de demander, conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur, l'inscription d'urgence à notre ordre du jour d'une question nouvelle. De concert avec plusieurs délégations, nous présenterons sous peu cette demande au Secrétaire général. En l'occurrence, nous sommes guidés par deux considérations : la première est que l'Organisation des Nations Unies, consciente de ce problème, devrait recommander des mesures destinées à assurer la sécurité du trafic aérien et des passagers voyageant par avion; la deuxième est qu'il faudrait prendre les mesures nécessaires pour que ceux qui se rendent coupables de ces actes ne jouissent plus de l'impunité. Ma délégation a l'intention d'exposer cette question d'une façon plus détaillée quand elle sera en mesure de présenter son point de vue au Bureau.

83. Lorsque nous avons signé la Charte des Nations Unies et que nous avons entrepris de poursuivre la réalisation de ses nobles principes, nous pensions non seulement à la situation dans laquelle se trouvait alors le monde, mais aussi à celle dans laquelle – grâce à des efforts soutenus et concertés – il pourrait se trouver dans l'avenir. Depuis ce moment, nous avons travaillé ensemble – souvent à tâtons et en nous trompant – pour créer des conditions permettant aux peuples du monde de vivre dans la paix et dans la liberté – la paix et la liberté dans leur sens le plus large.

84. Nous nous rendons parfaitement compte que la tâche que nous nous sommes fixée est immense et qu'il nous est impossible de nous en acquitter sans le concours de tous. Chacun a son rôle à jouer, non seulement les hommes d'Etat et les spécialistes des questions internationales, mais les individus de toutes conditions sociales, hommes et femmes, jeunes et vieux. A cet égard, j'ai été beaucoup frappé, Madame la Présidente, par ce que vous avez dit à propos de la jeunesse dans votre discours d'ouverture *[1753ème séance]*. Je partage également le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel lorsqu'il souligne la nécessité de faire participer la jeune génération "utilement et constructivement aux efforts de développement déployés à l'échelle du monde" *[A/7601/Add.1, par. 87]*. La jeunesse devrait en effet pouvoir jouer un rôle croissant dans l'élaboration de son avenir comme du nôtre.

85. Dans mon propre pays comme dans beaucoup d'autres, nous constatons avec plaisir que les jeunes s'intéressent de plus en plus aux buts et aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Il est de notre devoir de trouver les moyens par lesquels ils pourront participer de façon active et constructive à nos efforts. L'Organisation pourra ainsi, avec l'aide de Dieu, acquérir une vigueur nouvelle, une énergie nouvelle, un élan nouveau pour essayer d'édifier un monde meilleur et plus sûr pour tous.

86. M. KHOMAN (Thaïlande) *[traduit de l'anglais]* : J'ai le grand plaisir de vous adresser, Madame la Présidente, à titre officiel, en tant que chef de la délégation de la Thaïlande et à titre personnel, en tant que l'un de vos anciens collègues à la Commission de tutelle, mes chaleureuses félicitations. J'ai eu la fierté et le privilège de collaborer avec vous, fille illustre de l'Afrique, lorsque vous représentiez votre grand pays, le Libéria, ainsi qu'avec votre éminent prédécesseur, M. Arenales, du Guatemala, quand nous nous efforcions dignement d'aider les peuples dépendants à jouir de leur droit légitime de vivre dans la liberté. Notre organisation, le peuple du Guatemala et nous tous qui étions ses amis déplorons la disparition prématurée et cruelle de M. Arenales, dont les qualités éminentes de courage moral et la remarquable compétence intellectuelle resteront longtemps présentes à notre mémoire. Aujourd'hui, cependant, nous nous réjouissons, Madame la Présidente, que vos qualités féminines, votre compétence hors de pair et votre dévouement absolu aient été reconnus par cette auguste assemblée. Nous vous souhaitons un succès complet dans la tâche immense qui vous attend.

87. Au moment où l'Assemblée générale des Nations Unies reprend une fois de plus ses délibérations annuelles, il ne semble y avoir que peu de signes d'amélioration de la situation internationale tendue. Au Viet-Nam, la guerre continue de faire rage, bien qu'il y ait de temps à autre quelques accalmies au cours desquelles les combats sont relativement moins violents. Quelque 50 000 hommes des forces régulières du Viet-Nam du Nord continuent, en violation flagrante des Accords de Genève de 1962, de mener une guerre de destruction et d'usure contre le Gouvernement légitime du Laos dont le seul désir est de vivre en paix et de rester neutre.

88. Au Moyen-Orient, le conflit couve encore et des accrochages fréquents menacent à tout moment de dégénérer en hostilités plus prolongées et plus étendues. Les lieux de culte eux-mêmes ne sont pas épargnés et l'incendie par des fanatiques de la mosquée d'El Aqsa est profondément déplorable.

89. Au Nigéria, la guerre civile qui sévit dans la partie orientale du pays continue de causer la misère et la souffrance d'une population nombreuse, ce qui préoccupe de plus en plus la communauté internationale.

6 Signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

90. Dans d'autres parties du monde qui ne sont pas directement touchées par des affrontements armés, des troubles et des désordres perturbent la paix entre les hommes de races ou de religions différentes. La confusion gagne aussi un nombre de plus en plus grand d'individus qui paraissent avoir perdu leur équilibre psychologique et mental et qui ne savent plus distinguer le bien du mal, le vrai du faux, le juste de l'injuste. Bien que la plupart de ceux qui sont aux prises avec les questions brûlantes de notre époque n'aient pas succombé à cette altération de la faculté de raisonner, un assez grand nombre sont parvenus à un tel état d'aberration qu'ils ne savent plus où sont leurs amis. Ils en viennent à vénérer leurs ennemis et à fouler aux pieds ceux qui travaillent la main dans la main avec eux dans l'intérêt commun pour atteindre les buts qui nous sont chers, la liberté et la dignité humaine.

91. Cependant, dans notre partie du monde, nous tentons avec toute notre force physique et morale de dissiper les nuages qui obscurcissent nos cieux et nos esprits et nous cherchons à nous garder de toute illusion comme de toute désillusion. Les buts que nous visons sont de rétablir la paix rompue, de renforcer la liberté et l'indépendance menacées et de faire le plus de bien possible à des millions de pauvres gens.

92. Nous ne sommes pas découragés, et encore moins alarmés, par ceux qui sont déçus de ce que leurs efforts n'aient pas abouti à des résultats décisifs et constructifs ou qui sont las d'assumer des responsabilités qu'ils estiment avoir depuis trop longtemps et qui, de ce fait, aspirent à se retirer dans leur petit coin tranquille. Nous nous rendons compte maintenant plus que jamais, dans la profondeur de notre âme et de notre coeur, que notre force réside en nous-mêmes, en nos nations et en nos terres ancestrales. Les étrangers vont et viennent, ils ne prennent pas racine, alors que nous, les peuples d'Asie, nous sommes immuablement attachés à notre sol éternel. C'est nous et nous seuls qui avons et aurons toujours la responsabilité principale de rendre ce sol fertile, pacifique et prospère. C'est exactement ce que nous nous sommes imposé de faire et ce que nous avons l'intention de faire de notre mieux. C'est pourquoi nous consacrons notre temps, notre énergie et notre dévouement à créer un esprit de solidarité et de cohésion qui est très nécessaire, à jeter les bases d'une collaboration réelle et à remplacer les concepts impérialistes démodés de domination et d'asservissement par une philosophie humanitaire et progressiste de coopération et d'association.

93. Ces efforts ont eu pour résultat la création d'un certain nombre d'organisations de coopération régionale, comme le Conseil de l'Asie et du Pacifique et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Certes, elles en sont encore au stade initial et presque expérimental. Toutefois, avec le temps et l'expérience, elles se renforceront et se consolideront peu à peu pour offrir le maximum d'avantages et de services aux nations qui en sont membres. Ces groupes régionaux mettent l'accent sur une coopération étroite entre les participants qui ont des idéaux et des aspirations analogues. Leur but final est d'englober toutes les nations de la région, même celles qui ont des politiques intérieures et étrangères différentes et des systèmes politiques, économiques et sociaux différents. Ils envisagent également une coopération avec des nations n'appartenant pas à la région, pourvu que celles-ci acceptent de travailler avec eux en tant que partenaires égaux partageant équitablement les avantages et les obligations.

94. Bien qu'il soit exact que les pays d'Asie, toute comme d'ailleurs ceux d'Europe, d'Afrique et de l'hémisphère occidental, concentrent de plus en plus leurs efforts et leur attention sur leurs propres problèmes immédiats, ils ne ferment pas les yeux au monde extérieur, aux problèmes et aux difficultés que connaît la communauté internationale. Au contraire, ils suivent, avec un intérêt plus ou moins grand, les événements qui se produisent dans les différentes parties du globe. A cet égard, je voudrais faire part de l'opinion et des suggestions de ma délégation sur les différentes questions qui concernent cette organisation ainsi que ses membres provenant des quatre coins de notre planète.

95. En Asie, tout comme d'ailleurs dans le reste du monde, le problème du Viet-Nam reste poignant. Non seulement le conflit continue de coûter beaucoup trop de vies humaines et de ressources matérielles précieuses, mais il constitue aussi un danger pour la trame fragile de la paix internationale et pour la liberté des petites nations. N'eût été ce conflit suscité par les nouveaux impérialistes qui cherchent à prolonger une forme désuète de domination, les nations de l'Asie du Sud-Est auraient davantage progressé sur la voie d'une plus grande liberté et d'une indépendance mieux assurée. C'est pour ces raisons que des nations telles que la Thaïlande, qui ont une tradition ininterrompue de souveraineté nationale, ne sauraient rester indifférentes devant des attaques visant à asservir une petite nation qui lutte pour rester libre de suivre son propre destin. Le rôle que joue la Thaïlande, soit seule, soit de concert avec d'autres nations ayant les mêmes opinions, n'est inspiré que par le désir d'endiguer le flot de l'agression et de permettre aux nations de l'Asie du Sud-Est de vivre dans la paix, le progrès, la liberté et la dignité. Ce faisant, le peuple thaïlandais consent de lourds sacrifices en vies humaines et en ressources matérielles et est soumis à des épreuves regrettables, non point tant du fait de l'ennemi que du fait de ceux de ses amis dont le jugement a été déformé par des aberrations mentales ainsi que par une propagande tendancieuse. Plus tôt on pourra terminer la guerre du Viet-Nam par une solution juste et satisfaisante et supprimer les effets traumatisants qu'elle a sur beaucoup de nations, mieux cela vaudra pour tous les intéressés. A ce sujet, bien que la partie qui se défend ait pris des mesures concrètes de conciliation pour diminuer l'intensité des combats, les Vietnamiens du Nord et leurs alliés, qui s'entêtent à achever leur conquête, se montrent inflexibles et intraitables.

96. De même que le Viet-Nam, le Laos souffre depuis de longues années de l'agression des expansionnistes nord-vietnamiens qui mènent impitoyablement une guerre illégale et immorale contre le peuple laotien épris de paix, en violation flagrante des Accords de Genève dûment signés par leurs représentants en 1954 et en 1962. Toutes les nations et tous les peuples du monde qui sont attachés à la paix et à la liberté, et particulièrement les pays coprésidents de la Conférence de Genève auxquels a été confiée la tâche d'assurer le respect de ces accords, doivent faire de plus grands efforts pour contraindre le régime d'Hanoï à respecter les obligations qu'il a volontairement contractées et à retirer ses forces armées du Royaume du Laos.

97. La situation au Moyen-Orient se présente toujours comme un sombre tableau sur la scène internationale. Une

série d'escarmouches violentes et prolongées qui entraînent ce que le Secrétaire général a qualifié d'état de guerre virtuel continuent à enflammer les passions et il semble que les hostilités puissent reprendre dans un avenir assez proche. De plus, les efforts patients de l'ambassadeur Jarring et toute la série de consultations politiques, aussi bien multilatérales que bilatérales, entre les représentants des grandes puissances ici même à New York et dans d'autres lieux semblent n'avoir donné que peu de résultats, ou même pas du tout. Aucun progrès significatif n'a été réalisé dans la recherche d'une procédure pour désarmorcer la situation explosive. A notre avis, le seul moyen plausible de sortir de la dangereuse impasse actuelle est d'appliquer sans délai dans leur esprit et dans leur lettre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et particulièrement celle du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 *[242 (1967)]*.

98. La délégation de la Thaïlande est satisfaite de l'exécution récente de l'acte de libre option sur le territoire de l'Irian occidental en application de la partie finale de l'Accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental) signé à New York le 15 août 1962 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il faut féliciter les nations intéressées, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, d'avoir prouvé qu'elles étaient résolues à régler cette question délicate sans heurts et dans un esprit constructif. Le Gouvernement de l'Indonésie, en particulier, a fait preuve de bonne foi en s'acquittant des obligations qui lui incombaient en tant que membre de la communauté mondiale et il a, en conséquence, défendu et renforcé le principe de l'autodétermination pour tous les peuples.

99. Bien que les conditions soient différentes, la question allemande – qui est au coeur de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest en Europe – est essentiellement du ressort du peuple allemand lui-même. Tout règlement de cette question doit être recherché sur la base du droit à l'autodétermination et dans le cadre des efforts entrepris pour garantir la sécurité européenne et pour parvenir à un accord de paix équitable et durable.

100. Au moment où nous saluons le succès remporté par la nation américaine, qui a réalisé le rêve séculaire d'envoyer un homme sur la Lune, il y a peut-être lieu aussi d'exprimer notre espoir que ces progrès techniques et cette coopération pacifique pourront être ramenés de l'espace sur la Terre pour que l'humanité en retire des bénéfices plus tangibles. Il faut maintenant que la science et la technique avancées se détournent des objectifs purement théoriques et surtout des buts destructifs pour se consacrer à des recherches plus pacifiques visant à répondre aux besoins d'innombrables millions d'hommes partout dans le monde.

101. Si nous sommes assez réalistes pour admettre qu'en dernière analyse les mesures importantes pour réaliser le désarmement dépendent forcément des décisions des grandes puissances au sujet du niveau de leur propre sécurité, nous regrettons que les conversations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques, que nous attendons depuis longtemps, n'aient pas encore été entamées et que leur programme n'ait même pas encore été définitivement arrêté.

102. Nous estimons également que nous devons nous joindre au choeur des nations en voie de développement, de plus en plus nombreuses, qui réclament des pays industriellement avancés qu'ils consacrent ensemble une part importante de leurs efforts à l'amélioration de la condition des hommes et que, plutôt que de se glorifier de leurs exploits scientifiques, industriels ou techniques, ils accordent une plus grande attention et affectent davantage de ressources à l'élévation du niveau de vie effroyablement bas d'une grande partie de l'humanité.

103. C'est pourquoi, parmi les diverses questions de désarmement inscrites à notre ordre du jour, la délégation de la Thaïlande accorde la priorité à celle qui concerne le fond des mers car elle est typique du genre de coopération technique qui est nécessaire et qui, si tout le monde fait preuve d'assez de bonne volonté, pourrait permettre de concrétiser la notion de "patrimoine commun de l'humanité". Nous regrettons donc que les délibérations du Comité du fond des mers[7] n'avancent que lentement. Nous espérons bien lui apporter un concours énergique et nous prendrons une part active aux efforts qui seront faits pour réaliser des progrès sensibles sur cette question au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

104. Depuis l'interruption de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale provoquée par le désaccord fondamental qui se manifestait alors sur les principes régissant la fonction de maintien de la paix par l'Organisation des Nations Unies, la délégation de la Thaïlande a eu souvent l'occasion de dire franchement que les progrès vers une solution satisfaisante de ce problème vital pour notre organisation semblaient anormalement lents. Nous nous félicitons donc que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix paraisse avoir avancé quelque peu dans ses travaux; il a essayé de présenter une étude détaillée sur les missions d'observateurs mises sur pied par le Conseil de sécurité et il a aussi décidé en principe d'entreprendre une étude encore plus importante sur les détachements militaires des Nations Unies que le Conseil de sécurité a créés ou autorisés pour le maintien de la paix en exécution de ses résolutions.

105. En tant que membre de ce comité spécial, la délégation de la Thaïlande sait parfaitement qu'un tel progrès ne signifie pas que les divergences de vues fondamentales en soient atténuées. Je n'en veux pour preuve que le fait que l'atmosphère de plus en plus optimiste qui régnait au Comité a été refroidie au dernier moment par suite de l'impossibilité de réaliser un accord entre les parties en conflit sur la présentation d'un premier modèle relativement simple. Il est donc évident qu'à moins que les parties intéressées ne soient disposées à modifier leur attitude intransigeante et à admettre que leurs intérêts nationaux peuvent être rendus compatibles, à certains égards, avec leurs obligations internationales, on ne pourra faire aucun progrès sensible dans ce domaine.

106. Alors que nous nous apprêtons à célébrer l'événement important que constitue le vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, il convient tout à fait que nous nous disposions en même temps à célébrer le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En effet, personne ne saurait manquer d'être

[7] Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

impressionné par ce que notre organisation, avec toutes ses qualités et tous ses défauts bien connus, a réalisé par ses efforts dans le domaine de la décolonisation et, parmi les nombreux jalons qui marquent son histoire, il faut réserver une place de choix à cette déclaration.

107. Dans les premières années qui ont suivi son adoption, la Déclaration sur la décolonisation a été un instrument efficace de pression sur les puissances administrantes pour leur faire libérer leurs territoires et leurs peuples coloniaux. Toutefois, les progrès dans ce sens se sont ralentis au cours des quelques dernières années, bien qu'il y ait au moins une région importante d'un vaste continent qui soit encore soumise à une forme criante de colonialisme. Les efforts constants de l'Organisation des Nations Unies pour la décoloniser ne semblent avoir eu que bien peu de résultats pratiques et c'est pourquoi, alors que nous approchons du dixième anniversaire de la Déclaration sur la décolonisation, il est évident que tous nos efforts doivent porter sur la situation qui existe encore dans la partie méridionale de l'Afrique.

108. A la dernière session, au cours de la discussion générale *[1689ème séance]*, j'ai dit que le Gouvernement de la Thaïlande estimait que la situation coloniale qui subsistait encore en Afrique australe était étroitement liée à la politique d'*apartheid*, qui aidait et encourageait son maintien. Le Gouvernement de la Thaïlande, qui déplore et condamne cette politique raciste comme étant contraire aux normes de l'humanité et à la nature humaine, constate avec tristesse qu'aucun changement notable ne se manifeste dans l'attitude de ceux qui la défendent.

109. La délégation de la Thaïlande est particulièrement inquiète, à cet égard, du sort réservé à la population de la Namibie. La Thaïlande s'intéresse vivement à cette question depuis le début, car son représentant a fait partie pendant de nombreuses années du Comité de cinq membres créé par l'Assemblée générale *[résolution 449 (V)]* pour mettre en oeuvre un avis consultatif donné par la Cour internationale de Justice en 1950 et il a présidé le Comité de sept membres créé par la résolution 749 (VIII) de l'Assemblée générale en 1953. La délégation de la Thaïlande a pris aussi une part active à tous les efforts ultérieurs de l'Organisation des Nations Unies pour prendre en main l'administration de cette malheureuse nation en vue de la remettre finalement à son peuple légitime et souverain. Nous nous sommes réjouis des diverses résolutions adoptées par l'Organisation sur cette question, ainsi que de la création du Conseil des Nations Unies pour la Namibie chargé de guider cette nation vers une indépendance et une souveraineté pleines et entières. Nous regrettons donc beaucoup que cette tâche soit encore inachevée.

110. Dans la même région, le régime illégitime de Ian Smith continue de faire souffler un vent d'insubordination en Rhodésie du Sud. La minorité blanche rebelle, ayant usurpé l'autorité gouvernementale et s'étant arrogé inconstitutionnellement le droit de dominer la majorité de la population, continue de commettre d'autres abus pour affermir son joug sur celle-ci. C'est ainsi qu'on la voit appliquer strictement la politique d'*apartheid*, qui pourrait être utilisée de plus en plus comme instrument principal pour perpétuer et étendre cette forme déplorable de colonialisme sur une grande partie de l'Afrique australe. La question essentielle est de savoir si le régime de Ian Smith et les autres régimes analogues voudront s'en tenir à leur doctrine isolationniste et raciste d'un autre âge ou s'ils modifieront leur politique pour tenter de l'adapter aux réalités et aux exigences du monde contemporain.

111. Le Gouvernement de la Thaïlande, pour sa part, a loyalement appliqué toutes les sanctions décidées par l'Organisation des Nations Unies contre ces régimes et leur politique, bien que de nombreuses grandes puissances commerciales aient hésité à faire de même. Nous ne pouvons manquer d'être désolés que ces sanctions n'aient pas encore produit le résultat souhaité, mais nous restons cependant convaincus de leur valeur, nous continuerons de remplir toutes nos obligations et nous appuierons toutes les mesures analogues qui pourront être adoptées à l'avenir par l'Assemblée générale.

112. La situation économique mondiale continue, malheureusement, d'être un sujet de préoccupations graves et permanentes pour tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et surtout pour les pays qui, comme le mien, sont engagés dans une longue lutte pour une croissance économique autonome. Ils doivent faire face aux problèmes nombreux et complexes du sous-développement. En fait, la nécessité d'un développement rapide n'a jamais été plus urgente et plus grande qu'à l'heure actuelle. En dépit d'efforts constants et organisés à l'échelle mondiale, les progrès réalisés dans les domaines du développement et de la modernisation par les deux tiers les moins privilégiés de l'humanité – c'est-à-dire plus de 2 milliards d'hommes – ont été décevants, c'est le moins que l'on puisse dire. Les peuples pauvres restent soumis à un tragique concours de circonstances qui limitent étroitement leur droit légitime à une vie plus décente. Ils sont aux prises avec la faim, la malnutrition, l'insuffisance de l'enseignement, l'amenuisement des possibilités de progrès et l'accroissement de la pauvreté, alors que l'autre tiers de l'humanité vit dans des pays d'économie avancée et dans un milieu privilégié où règne l'abondance.

113. Les objectifs qui avaient été fixés pour la première Décennie des Nations Unies pour le développement et que nous connaissons bien tous maintenant semblaient modestes et faciles à atteindre au moment où cette décennie a commencé. Ces objectifs étaient, d'une part, d'accroître de 5 p. 100 le revenu national des pays en voie de développement en 1970 et, d'autre part, de faire verser par les nations riches une contribution annuelle de 1 p. 100 de leur produit national brut pour permettre d'arriver à ce résultat. En fait, au début des années 60, nous avions confiance et nous espérions qu'une campagne mondiale pour combler le fossé immense qui séparait les nations riches des nations pauvres serait couronnée de succès. Les nations riches semblaient à l'époque disposées à apporter leur aide et prêtes à le faire, alors que les nations pauvres elles-mêmes semblaient résolues à faire un effort avec les ressources limitées dont elles disposaient.

114. Malheureusement, la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui s'était ouverte sur une note de grand espoir, se termine sur une note de désenchantement et l'on en parle souvent maintenant comme de la "Décennie des désillusions". Le taux de 5 p. 100 d'accroissement du revenu national n'a été atteint que par une poignée de pays,

dont la Thaïlande, mais il ne l'a pas été par la majorité des pays en voie de développement. Les nations riches ne semblent pas faire tout ce qu'elles peuvent pour adopter toutes les mesures susceptibles d'aider les pays en voie de développement dans leurs efforts pour réaliser des progrès d'ordre économique et social. Il faut donc faire de nouvelles tentatives, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, pour poursuivre le travail préparatoire en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement avec l'espoir de faire mieux dans l'avenir.

115. Nous espérons surtout que les nations riches feront preuve à la fois de clairvoyance et de volonté politique authentique, et que, de leur côté, les pays en voie de développement feront preuve d'un sens plus aigu des réalités, afin que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement soit vraiment un succès. Nous croyons que cette prochaine décennie, que le tiers monde envisage avec une confiance et un espoir renouvelés, ne doit pas se borner à une simple prise d'engagements. Il faudrait, sur un pied d'égalité, rechercher la façon de mettre pratiquement en oeuvre les moyens et les ressources dont dispose la communauté mondiale. Il est tout aussi important que nous soyons convaincus qu'il faut préparer la nouvelle décennie dans un climat harmonieux de coopération active entre les pays développés et les pays en voie de développement. Ce n'est que par un véritable effort de coopération de la part des deux groupes de pays que nous pouvons espérer obtenir de bons résultats.

116. Je n'ai guère besoin de souligner à nouveau que le fossé qui s'élargit entre les nations développées, d'une part, et le monde en voie de développement, qui comprend l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine, d'autre part, continue de préoccuper gravement toutes les nations du monde. Un état de choses aussi déplorable ne saurait manquer d'avoir des répercussions néfastes sur les relations internationales. La stabilité internationale peut difficilement être assurée si l'on ne prend pas des mesures positives et concrètes pour combler le fossé séparant ces deux groupes de nations qui se partagent le même monde. Il est exact que les efforts nationaux des pays en voie de développement sont d'une importance primordiale, mais ces efforts seuls ne suffisent pas et ne pourront jamais suffire pour faire disparaître les différences de niveau de vie. Ce qu'il faut, c'est la coopération de tous les intéressés.

117. A cet égard, la délégation de la Thaïlande se félicite du programme de coopération internationale pour l'étude des ressources naturelles au moyen de satellites sur orbite terrestre que le Président des Etats-Unis d'Amérique a proposé dans son discours devant cette assemblée, il y a quelques jours *[1755ème séance]*. On peut considérer que ce projet entre dans l'un des nombreux domaines où une collaboration pacifique à l'échelle mondiale est possible pour l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des énormes richesses encore inutilisées de notre planète et comme une initiative pleine de promesses prise par une nation techniquement très avancée au bénéfice de l'ensemble des peuples du monde entier.

118. De tout ce que je viens de dire il ressort que ce qui manque le plus à notre monde troublé actuel, ce n'est peut-être pas tant un progrès purement matériel dans les domaines de la science et de la technique qu'un sentiment plus humain de coopération et d'harmonie entre les nations et entre les peuples. Notre organisation, comme on peut facilement s'en rendre compte, pourrait constituer un mécanisme suffisamment efficace pour maintenir la paix. Si elle ne peut pas faire mieux qu'elle ne fait pour aplanir les conflits et les différends entre les nations, la cause n'en réside pas tant dans l'inefficacité de son fonctionnement que dans le manque de bonne volonté et de bonnes dispositions de la part des nations pour accepter les compromis nécessaires entre leurs intérêts nationaux divergents. Il semble que ce que nous devons faire à l'avenir c'est, tout en continuant à élaborer les plans de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, lancer une décennie nouvelle de coopération et d'harmonisation entre les nations. Dans le domaine de la construction de la paix, nos efforts doivent viser à faire comprendre l'urgence de compromis et d'arrangements raisonnables, de concessions réciproques à l'échelle mondiale. Nous devons en même temps forger une volonté de vivre en harmonie les uns avec les autres, en tenant compte des différences inhérentes à la nature et au caractère des hommes ainsi que des créations politiques et sociales de l'esprit humain. Si elles s'engagent dans cette voie, les nations de la Terre pourront enfin connaître non seulement une paix provisoire, une *Pax Romana* passagère, mais une *Pax Orbis* durable pour les générations humaines présentes et à venir.

119. M. ARIKPO (Nigéria) *[traduit de l'anglais]* : Je vous adresse, Madame la Présidente, les félicitations très sincères de la délégation du Nigéria à l'occasion de votre accession bien méritée à la présidence de notre assemblée. Votre élection à ce poste élevé est un hommage rendu à vos qualités personnelles ainsi qu'à notre soeur, la République du Libéria, dont vous êtes une fille illustre. Votre élection est aussi un témoignage éclatant de la renaissance africaine et de l'émancipation de la femme africaine. Le Gouvernement et le peuple du Nigéria vous saluent et vous félicitent de cette réussite remarquable.

120. La délégation du Nigéria s'associe aux hommages qui ont été rendus du haut de cette tribune à la mémoire de M. Emilio Arenales, président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Nous partageons la profonde douleur du Gouvernement et du peuple guatémaltèques que votre éminent prédécesseur, Madame la Présidente, a servis avec distinction dans de nombreux postes. Nous déplorons la mort de M. Emilio Arenales comme celle d'un homme d'Etat accompli sur le plan international.

121. Je tiens aussi, au nom de ma délégation et de mon gouvernement, à dire au Secrétaire général U Thant que nous apprécions beaucoup les remarquables qualités dont il fait preuve dans la conduite des affaires de notre organisation et son dévouement à la tâche qui lui incombe. Sa compréhension parfaite des problèmes mondiaux et particulièrement de ceux des jeunes nations, qui ressort de l'introduction à son rapport annuel *[A/7601/Add.1]*, lui vaut l'admiration constante de mon gouvernement et renforce notre confiance dans son jugement sain et dans son intégrité.

122. Je tiens à réaffirmer que mon pays est fermement convaincu que la Charte des Nations Unies a fixé les objectifs à atteindre et a posé les principes fondamentaux

qui doivent régir et renforcer les relations amicales entre les pays. Cependant, nous n'atteindrons jamais les nobles buts inscrits dans la Charte si les Etats, et particulièrement les grandes puissances, estiment que ces objectifs les gênent et les empêchent de pratiquer sans retenue leur politique de force. Notre charte est un appel claironnant lancé à toutes les nations du monde pour qu'elles consacrent leurs efforts à la paix et à la sécurité internationales, pour qu'elles respectent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats, grands et petits, pour qu'elles s'abstiennent de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, pour qu'elles éliminent toutes les formes de domination, de colonialisme et de racisme et pour qu'elles favorisent un développement économique et social viable dans le monde entier. En fait, le principe de l'inviolabilité de l'intégrité territoriale de chaque Etat Membre est tellement essentiel dans notre charte qu'en 1963 les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont décidé sciemment et sans réserve d'en faire la pierre angulaire de la charte de l'Organisation de l'unité africaine.

123. Cependant, j'ai le regret de constater qu'en dépit des prescriptions strictes et obligatoires de sa charte, l'Organisation des Nations Unies semble avoir deux poids et deux mesures dans son application. Notre organisation, peut-être pour des raisons historiques, semble toujours regarder dans le rétroviseur dans son effort pour conduire et faire avancer le véhicule du temps et de la destinée du monde. Il est significatif que notre Secrétaire général ait commencé l'introduction à son rapport annuel par une phrase que vous-même, Madame la Présidente, avez reprise dans votre discours : "Au cours des 12 derniers mois, la détérioration de la situation internationale . . . s'est poursuivie." *[Ibid., par. 1.]*

124. Il n'y a pas une seule grande région du monde où il n'y ait pas de dissidence et de divisions, de crises et d'affrontements, de conflits idéologiques, de privations et de violence, de préjugés et de fanatisme. Ce triste état de choses exige que tous les Etats Membres de notre organisation se vouent à nouveau au respect des principes de la Charte qu'ils ont librement acceptés comme base de la paix et de la sécurité mondiales.

125. L'an dernier, j'ai dit que mon gouvernement était encouragé par les conversations de Paris sur le Viet-Nam. Celles-ci n'ont malheureusement pas encore rendu plus proches les perspectives de paix dans ce pays éprouvé. Néanmoins, tout espoir n'est pas perdu. Les parties au conflit continuent d'affirmer leur désir de mettre fin aux combats. Au Nigéria, nous espérons fermement que le peuple du Viet-Nam sera bientôt délivré d'une guerre qui ravage sa patrie depuis si longtemps.

126. Le Nigéria est uni au Moyen-Orient par des liens réels d'ordre historique et culturel. C'est la raison essentielle pour laquelle le Nigéria, qui était alors membre du Conseil de sécurité, n'a épargné ni ses efforts ni son temps tout d'abord pour obtenir un cessez-le-feu pendant la guerre de juin 1967 entre les Etats arabes et Israël et ensuite pour participer aux négociations qui ont conduit à l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. Mon gouvernement reste convaincu que cette résolution indique clairement la voie qui mène à une solution juste et équitable des problèmes du Moyen-Orient.

127. Comme le dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel, on constate à l'heure actuelle une sérieuse aggravation de la situation au Moyen-Orient. Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général quand il affirme que "cette situation, dans une large mesure, est la cause d'une crise touchant l'efficacité de l'action de l'Organisation et de ses membres" *[ibid., par. 65]* et que "le facteur décisif est la volonté de paix des parties elles-mêmes" *[ibid., par. 69]*.

128. Mon gouvernement estime que, tout bien considéré, Israël n'aurait rien à perdre à faire, dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, le premier pas vers une solution, particulièrement en mettant fin à son occupation de territoires arabes et en améliorant, pour des motifs humanitaires, les conditions de vie des réfugiés arabes.

129. Le Nigéria reconnaît l'existence d'Israël comme un fait et entretient avec lui des relations diplomatiques et économiques. C'est donc en ami que nous lui disons que l'occupation par la force de territoires d'Etats Membres de notre organisation est incompatible avec la Charte de celle-ci.

130. L'oppression coloniale et la domination raciale sont totalement étrangères à l'ordre international que défend l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci a remporté, au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, des succès considérables dans le domaine de la décolonisation. Mais, si importantes que soient les réalisations du passé, il y a de plus en plus d'indices d'un manque d'empressement pour traiter les problèmes de décolonisation qui subsistent, surtout en Afrique australe. Les millions d'habitants opprimés de cette partie de l'Afrique semblent maintenant condamnés à subir l'application de la doctrine absurde de la suprématie des Blancs ainsi que de son corollaire, l'intolérable domination coloniale. Le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud demeure intransigeant dans sa tyrannie qui réduit les habitants noirs de ce pays à la condition de simples objets.

131. L'Afrique du Sud s'obstine avec insolence à usurper d'une façon criminelle les droits sacrés du peuple de la Namibie et s'oppose à la réalisation des aspirations légitimes des populations namibiennes. Au Zimbabwe, le régime rebelle de Ian Smith vient de couronner le dangereux édifice de tyrannie raciale dont il avait posé la première pierre il y a près de quatre ans par sa déclaration unilatérale et illégale d'indépendance. Le régime minoritaire raciste a maintenant décrété pour le Zimbabwe une "constitution" qui viole tous les principes du droit et toutes les règles universellement acceptées en ce qui concerne les droits de l'homme et les droits politiques. Il se prépare à proclamer la république, espérant s'assurer ainsi la reconnaissance internationale nécessaire à sa survie. Le Portugal – troisième force de "l'alliance impie" en Afrique australe – continue de s'en tenir à sa doctrine coloniale grotesque, qui est que la Guinée (Bissau), l'Angola, le Mozambique et les prétendues possessions portugaises au large des côtes du continent africain sont de simples entités d'un empire lusitanien depuis longtemps moribond. Il déploie donc tous ses efforts et il consacre toutes les ressources que lui fournissent ses partenaires pour combattre les forces légitimes de la liberté

africaine s'efforçant de libérer les portions du sol africain qui sont encore sous domination portugaise.

132. Dans la poursuite aveugle de leurs desseins criminels, l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud et le Portugal groupent actuellement leurs ressources en vue d'attenter à l'indépendance politique des Etats souverains d'Afrique. L'Afrique indépendante est maintenant en danger du fait des efforts de destruction que les régimes de suprématie raciale exercent activement dans le continent. Il semble que l'Organisation des Nations Unies soit impuissante à s'y opposer. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les peuples opprimés de l'Afrique australe commencent à ne plus croire que la communauté mondiale puisse leur venir en aide dans leur lutte légitime pour jouir de la liberté et pour faire respecter la dignité humaine dans leur pays natal. Ils ont donc décidé de recourir à la lutte armée pour obtenir leur liberté, et notre organisation doit appuyer cette lutte. La délégation nigériane craint que nous ne puissions espérer gagner la course contre la montre en Afrique australe aussi longtemps que les régimes de cette région pourront compter sur la protection de leurs amis, qui leur accordent leur collaboration politique, économique et militaire pour faire obstacle au développement de l'Afrique indépendante.

133. D'autre part, il existe un grand nombre de dépendances coloniales éloignées et isolées dont l'avenir, dans le contexte international, ne peut être traité à la légère par notre organisation. La destinée à laquelle aspirent les "petits territoires", que l'on appelle généralement "micro-Etats", est une question qui doit avoir du poids pour la conscience mondiale et qui exige que l'on fasse preuve à son égard d'un sens profond de la justice et de la responsabilité internationales. Mon gouvernement ne préconise pas de solution dogmatique ou hypocrite pour l'avenir de ces petits territoires. Nous sommes satisfaits de ce que les études qui ont été entreprises sur leur statut et leur situation future aient été, dans l'ensemble, approfondies, bien qu'elles restent encore provisoires. Nous désirons vivement que les droits des peuples de ces territoires ne soient pas méconnus et qu'en dernière analyse leur avenir ne soit pas dicté surtout par des intérêts impérialistes.

134. Nous avions espéré que la Conférence du Comité sur le désarmement ferait toute diligence pour élaborer et adopter des mesures importantes de désarmement dans le domaine nucléaire pour faire suite au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires *[résolution 2373 (XXII)]*. Nous l'avons fréquemment préconisé aussi, mais, malheureusement, il n'en a rien été. Le Traité lui-même vise à maintenir le *statu quo* pour les puissances dotées d'armes nucléaires, d'une part, et pour les puissances qui n'en sont pas dotées, d'autre part. Ce n'est pas un traité de désarmement nucléaire, mais un instrument diplomatique ayant pour objectif de préparer le terrain pour que les puissances nucléaires, conformément à l'article VI du Traité, poursuivent :

> "de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire . . ."

Cette disposition importante du Traité avait pour but d'assurer un équilibre réciproque des droits de ses signataires, c'est-à-dire des puissances dotées d'armes nucléaires, d'une part, et des puissances non dotées d'armes nucléaires parties au Traité, d'autre part. Il est donc décevant de constater que les puissances nucléaires n'ont pas encore toutes déposé leurs instruments de ratification. Il n'y a pas encore d'indices bien nets au sujet du moment où commenceront les négociations bilatérales, que nous attendons depuis longtemps, sur la limitation du nombre des vecteurs d'armes nucléaires stratégiques offensives et des systèmes de défense contre les missiles balistiques. A notre avis, on ne pourra faire de progrès réels vers un traité d'interdiction complète des essais nucléaires que si ces négociations commencent bientôt et progressent de façon satisfaisante.

135. Il serait vraiment déconcertant que des efforts portant sur des questions connexes détournent notre attention de celles qui se rapportent au désarmement nucléaire et qui sont devenues plus urgentes encore avec la conclusion du Traité sur la non-prolifération. La Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement ne doit pas limiter ses activités aux mesures de désarmement non nucléaire qui sont moins pressantes. Le Nigéria a fait connaître au Comité sur le désarmement son point de vue en ce qui concerne les priorités que le Comité devrait observer dans l'organisation de ses travaux. Ma délégation estime également qu'il est absolument indispensable que l'on conserve la structure équilibrée de la Conférence du Comité sur le désarmement si l'on ne veut pas compromettre indûment son efficacité en tant que mécanisme approprié de négociations sur les questions délicates de désarmement.

136. Notre secrétaire général, universellement respecté, a proposé, dans l'introduction à son rapport annuel, que cette assemblée donne à la décennie qui commence en 1970 le nom de Décennie du désarmement *[A/7601/Add.1, par. 42]*. Tout en approuvant cette proposition, ma délégation serait heureuse que cette décennie du désarmement soit liée à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous approchons de la fin de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, mais les objectifs et les buts fixés pour cette période sont loin d'avoir été atteints par les pays en voie de développement. Le taux moyen de croissance économique de plus des deux tiers du monde est aujourd'hui à peine supérieur à la moitié des 5 p. 100 qui avaient été envisagés au moment où a été lancée l'actuelle Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous attendons encore des nations riches qu'elles assument le rôle décisif et universel qui leur incombe pour accroître l'efficacité et le poids des organismes de développement international des Nations Unies. Il existe encore de fortes résistances à l'abandon des structures impérialistes du commerce.

137. Il n'y a eu aucun progrès perceptible par rapport à la position prise jusqu'à présent et qui était de considérer les pays en voie de développement comme de simples bénéficiaires de l'aide et de l'assistance techniques. On n'a pas fait beaucoup d'efforts pour admettre l'idée que les pays en voie de développement ne devraient pas souffrir de conditions défavorables pour leurs échanges, qu'on devrait les aider à se suffire à eux-mêmes dans le domaine économique et à s'ouvrir leur propre voie dans un ordre économique international équitable.

138. Sur le plan matériel, nous attendons encore que se réalise la promesse, déjà ancienne, que l'ensemble des pays

développés consacreraient 1 p. 100 de leur produit national brut à l'assistance au développement des pays pauvres. Les décisions qui avaient été prises d'un commun accord à la deuxième session de la CNUCED[8], à New Delhi, il y a plus de 18 mois, au sujet de tarifs préférentiels non discriminatoires et non réciproques au bénéfice des pays en voie de développement ne sont pas encore appliquées.

139. Ce sont là les défauts auxquels il faut remédier d'urgence alors que nous terminons les préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La délégation nigériane participe activement aux travaux techniques du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement qui a été créé au cours de la dernière session. Ma délégation estime que les institutions de développement existantes de l'Organisation des Nations Unies doivent être réorganisées et réorientées pour leur permettre d'atteindre les objectifs sociaux et économiques de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

140. Si l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle plus important dans la promotion de la coopération économique internationale et du progrès social, il ne faut pas que son rôle capital en tant qu'instrument du maintien de la paix et de la sécurité internationales en souffre. A cet égard, la délégation nigériane note avec intérêt et approuve l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, sur la demande du Gouvernement de l'Union soviétique, d'une question intitulée "Renforcement de la sécurité internationale".

141. Je voudrais maintenant passer au conflit douloureux qui déchire mon pays et dont certaines délégations ont parlé dans leurs déclarations devant cette assemblée malgré les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de notre charte qui interdisent de le faire. Tout d'abord, je voudrais rendre un hommage très respectueux au bon sens, à la riche expérience et au profond sens de l'histoire, qualités si caractéristiques des Africains, dont ont fait preuve le Comité consultatif de l'Organisation de l'unité africaine sur le Nigéria ainsi que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de cette organisation dans la résolution 58 (VI) adoptée à Addis-Abéba le 10 septembre 1969.

142. Je tiens à rendre un hommage tout particulier à S. M. I. l'empereur Hailé Sélassié et aux autres membres du Comité, dont les efforts seraient maintenant couronnés de succès si les chefs de la sécession, qui est financée et soutenue par des puissances néo-colonialistes étrangères à l'Afrique, n'avaient pas fait preuve d'intransigeance. Aux yeux des dirigeants africains, le conflit qui se déroule dans mon pays est une véritable tragédie non seulement pour le Nigéria mais pour toute l'Afrique. Il faut comprendre et non condamner les non-Africains qui parlent de ce conflit sur la base de dépêches de presse non confirmées et d'une propagande grotesque et qui en discutent d'un point de vue purement intellectuel ou en tenant compte de leurs intérêts égoïstes. En effet, ce serait trop leur demander que d'abandonner si rapidement des habitudes historiques qui datent de plus de deux siècles et qui sont d'exploiter l'Afrique et de dire aux Africains, en se plaçant sous l'angle de leurs propres intérêts personnels, ce qu'ils croient qui est bon pour eux.

143. Je tiens à transmettre les sincères remerciements de mon gouvernement aux représentants qui ont exprimé, pour des raisons humanitaires, leur souci et leur sympathie pour les victimes de notre conflit et dont les pays ont fourni – légalement et sans mauvaises intentions – des secours. Je tiens aussi à remercier les institutions secourables comme le FISE et le Comité international de la Croix-Rouge pour l'aide et l'assistance qu'elles nous apportent.

144. Je l'ai dit l'an dernier *[1692ème séance]* et je le réaffirme, mon gouvernement n'a jamais fait et ne fera jamais obstacle à l'envoi de secours aux victimes civiles de ce tragique conflit. Notre secrétaire général U Thant le sait parfaitement et il l'a affirmé dans plusieurs déclarations. Mon gouvernement continue cependant de penser que l'humanitarisme se préoccupe avant tout des êtres humains, des souffrances des individus, et non pas des Etats et des gouvernements. Traduire des considérations humanitaires en concepts politiques, en acceptation ou en reconnaissance d'un régime rebelle qui menace l'existence même d'un Etat Membre de cette organisation, c'est violer froidement et d'une façon criante toutes les règles de conduite internationale des pays civilisés.

145. Il est intéressant de lire un article du *New York Times* du 25 septembre 1969 d'un certain Eric Pace, auquel un représentant des rebelles a dit que "des crédits privés provenant de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et d'autres pays ont aidé à financer les importations commerciales" du régime rebelle. Selon M. Pace, le même représentant des rebelles "... a ajouté que les opérations des organismes étrangers de secours avaient procuré au prétendu Biafra quelque 100 000 dollars par mois en devises fortes".

146. Il faut mettre cet article du *New York Times* en parallèle avec un éditorial publié dans le *Times* de Londres du 24 septembre 1969. Cet éditorial fait ressortir trois points importants :

1) "*[Le général]* Ojukwu s'est mis dans son tort en refusant d'accepter le programme de vols de secours en plein jour établi conjointement par la Croix-Rouge internationale et par le Gouvernement nigérian. Son attitude amène les organismes humanitaires à se poser sérieusement la question de savoir s'il est sincère lorsqu'il réclame de l'aide pour ses enfants affamés, pour ses malades et pour ses vieillards ou s'il ne voit dans leur malheur qu'une arme de plus pour poursuivre la lutte du Biafra pour son indépendance.

2) "*[Le général]* Ojukwu a, en même temps, décliné l'offre du général Gowon d'engager des négociations de paix dans le cadre de la résolution adoptée ce mois-ci par l'Organisation de l'unité africaine, qui lui fait de larges concessions. Cette résolution ne demande plus aux deux parties que d'accepter "de suspendre les hostilités et d'ouvrir des négociations en vue de préserver l'unité du Nigéria".

3) "On ne peut en conclure qu'une chose, c'est que, si une nouvelle action n'est pas entreprise, la guerre va se

8 Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session,* vol. 1 et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2 : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), annexe I.

poursuivre. Mais, comme les pressions des puissances occidentales ont obligé Lagos à adopter une position raisonnable, le moment est venu de chercher à exercer également une certaine pression sur Ojukwu pour qu'il soit moins intransigeant. Seule la France peut le faire. C'est la France qui est le principal fournisseur d'armes du "Biafra" ... La France devrait inviter instamment Ojukwu à adopter une attitude plus sage en ce qui concerne les secours et les négociations de paix. Un mot de la France pourrait très bien l'amener à répondre à la raison par la raison. On ne peut soulager les terribles souffrances du peuple biafrais que par des secours; on ne peut y mettre fin que par la négociation."

147. Après avoir lu ces articles, on commence à douter de la sincérité de certaines délégations qui ont parlé ici en termes lyriques des causes humanitaires que leur pays prétend servir au Nigéria et l'on ne devrait plus avoir de difficultés à identifier les "traîtres de la pièce", les pays qui empêchent le rétablissement au Nigéria de la paix qui est pourtant si nécessaire pour sauvegarder l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ce pays. Si l'on tient compte de la sagesse de tous les chefs d'Etat et de gouvernement africains, qui s'est constamment manifestée dans leurs résolutions destinées à rétablir la paix et l'unité au Nigéria, de l'accord sans précédent que mon gouvernement a conclu avec le Comité international de la Croix-Rouge afin d'assurer un courant continu de secours à la population civile de l'enclave sécessionniste et des rapports de plusieurs observateurs indépendants, y compris ceux de l'équipe internationale d'observateurs, qui ont été d'ailleurs confirmés avec éloquence par le Dr Nnamdi Azikiwe, le plus prestigieux Nigérian de souche Ibo et ancien président du Nigéria, je mets au défi n'importe quelle délégation ici présente de nier que ce sont les dirigeants sécessionnistes qui s'opposent à l'envoi de secours aux victimes civiles et à l'ouverture de négociations de paix. Quant aux quelques pays africains qui méconnaissent les décisions presque unanimes de l'Organisation de l'unité africaine, on ne peut que les comparer au soldat indiscipliné qui croit qu'il est le seul dans sa colonne à marcher au pas.

148. Ce n'est plus un secret pour personne que le régime rebelle, qui ne dispose d'aucune ressource économique et qui, depuis plus de deux ans, n'a rien exporté, continue d'obtenir des devises fortes pour payer aussi bien les armes modernes avec lesquelles il lutte contre sa patrie que les mercenaires venus de Suède, de France, du Canada, du Portugal, de Belgique, d'Afrique du Sud, de Rhodésie, des Etats-Unis d'Amérique et d'autres puissances occidentales, ces mercenaires qui ont été stigmatisés et condamnés par l'Organisation des Nations Unies dans ses résolutions comme bandits internationaux et criminels hors la loi. Que ces renégats racistes et leurs compères recueillent ouvertement et sans vergogne dans leur propre pays des fonds avec lesquels ils mènent une guerre, souvent même une guerre aérienne, contre le Nigéria et une campagne de calomnie visant à démembrer ce pays, c'est un travestissement de l'humanitarisme tant vanté du monde occidental.

149. Mon gouvernement reste fermement convaincu qu'en dernière analyse la cause de l'intégrité du Nigéria triomphera. Le peuple de mon pays traverse une période pénible de son histoire, mais nous sommes certains que, comme cela s'est produit dans d'autres pays qui ont connu des guerres civiles, l'épreuve amère de ce conflit interne sera suivie d'une réconciliation nationale.

150. Au cours des trois dernières années, mon gouvernement a été consterné de constater que certains gouvernements font preuve de moins en moins de correction dans leurs relations internationales. Il y a eu des attaques injustifiées contre la souveraineté du Nigéria; l'indépendance politique de mon pays a été en butte à la subversion étrangère. Naturellement, nous ne saurions oublier complètement ces épreuves. Néanmoins, je tiens à réaffirmer aujourd'hui, jour du neuvième anniversaire de l'indépendance du Nigéria et de son admission aux Nations Unies en tant qu'entité unifiée, que le Nigéria, fidèle à la Charte des Nations Unies, ne se départira pas de son respect traditionnel pour les normes les plus élevées des bonnes relations internationales. Nous poursuivrons notre politique d'amitié et de bonne volonté envers toutes les nations qui souhaitent maintenir des relations de cette nature avec le Nigéria. C'est d'ailleurs ce à quoi se sont engagés tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et nous devons tous prouver que nous restons fidèles à cet engagement.

151. La PRESIDENTE *(traduit de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de l'Iran qui désire exercer son droit de réponse.

152. M. VAKIL (Iran) *[traduit de l'anglais]* : Le chef de ma délégation, lorsqu'il participera demain à la discussion générale, vous dira, Madame la Présidente, la satisfaction de mon gouvernement de vous voir élue à la présidence de cette assemblée, mais du fait que j'ai longtemps collaboré avec vous au sein de cette organisation, notamment dans le domaine de la décolonisation, je tiens à vous dire, à titre personnel, combien je suis heureux de travailler au cours de cette session sous votre sage direction.

153. Je voudrais maintenant dire un mot des observations faites ce matin par l'un des orateurs au sujet de mon pays. Le Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen du Sud a fait en ce qui concerne l'Iran, dans son intervention de ce matin, certaines déclarations qui sont dénuées de tout fondement soit en fait, soit en bonne logique. Il a parlé d'ambitions iraniennes dans le golfe Persique, en laissant entendre qu'il existait dans mon pays des tendances expansionnistes. Toute personne objective et au courant des événements récents qui se sont produits dans cette région pourrait dire à ce ministre des affaires étrangères que c'est justement le contraire qui est vrai. Nous avons redoublé d'efforts ces dernières années pour libérer la région de tous les vestiges du colonialisme. Nous avons essayé à cette fin de parvenir à une meilleure entente avec nos voisins arabes en réglant les questions et les différends qui étaient en suspens. Il ne saurait y avoir le moindre doute pour personne que la situation sur le Chatt-el-Arab et à Bahreïn est un héritage du colonialisme.

154. Plutôt que d'avoir recours à des mesures unilatérales, nous avons tendu la main à nos voisins arabes, à nos frères arabes du Sud, pour qu'ils se joignent à nous dans un effort commun en vue d'éliminer le colonialisme et de résoudre les problèmes qui se posent d'une façon juste, équitable et conforme aux principes reconnus du droit international. Nous continuons à leur tendre la main. Pouvez-vous dire, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, qu'il s'agit là d'une visée expansionniste ?

155. D'autre part, quand on entend un personnage officiel responsable, le ministre des affaires étrangères d'un pays, déformer le nom, consacré par le temps, du golfe Persique et lui donner un surnom arabe, on se demande quel est celui qui a, en fait, des ambitions expansionnistes. Après tout, le nom de "golfe Persique" est employé non seulement par tout le monde dans cette salle, mais il l'a été aussi, en particulier, par tous les érudits et historiens arabes depuis qu'on écrit l'histoire. Renvoyer comme une balle des noms consacrés par l'usage au stade actuel du jeu ne prouve rien d'autre qu'un désir frustré d'expansion.

156. Pour conclure, je voudrais citer au Ministre des affaires étrangères du Yémen du Sud un proverbe persan qui dit que l'on ne peut pas avoir un bon goût dans la bouche en prononçant le mot "Halvah".

157. La PRESIDENTE *(traduit de l'anglais)* : Je tiens à remercier les Ministres des affaires étrangères du Yémen du Sud, des Pays-Bas et de la Thailande, ainsi que le Commissaire aux affaires étrangères du Nigéria, pour les compliments qu'ils ont bien voulu m'adresser.

La séance est levée à 13 h 25.

Litho in United Nations, New York 77002–June 1972–800